

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2018**

L'an Deux Mil Dix-huit, le 26 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13 représenté : 1 votants : 14
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2018

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Véronique ORARD, Françoise CELERIEN, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON (arrivée à 19h40), François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Roger CHARVIN a donné pouvoir à Jean-Paul ROSAND.

ORDRE DU JOUR :

- Agglo – Assainissement collectif et SPANC - Approbation du rapport annuel 2017
- Agglo – Gestion des déchets – Approbation du rapport annuel 2017
- Budget commune : Décision modificative n°3
- Giratoire Les Fauries
- SDED – Raccordement au réseau BT
- Demande d'admissions en non-valeur
- Informations et Questions diverses

Madame Françoise CELERIEN a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2018 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Approbation du rapport sur la qualité du service assainissement 2017

Bruno VITTE fait lecture du rapport sur la qualité du service assainissement 2017, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Avec 0 Pour, 0 Contre et 13 abstentions, ce rapport est approuvé.

***Approbation du rapport sur la qualité du service public de prévention et
gestion des déchets 2017***

Bruno VITTE présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2017, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Après explications, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Bruno VITTE tient à remercier vivement les personnes privées qui ont accepté l'installation d'une colonne semi-enterrée sur leur terrain par le biais d'une convention.

Budget commune : Décisions modificatives n°3 et 4

Jeannine FOURNAT, Adjointe, informe qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures relatives à l'intégration des biens patrimoniaux ainsi que pour rééquilibrer les comptes de fonctionnement.

Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – Raccordement individuel au forfait sans autorisation urbanisme

Jean-Paul ROSAND précise qu'une antenne Orange doit être installée afin d'améliorer la qualité du réseau téléphonique.

Afin d'alimenter celle-ci, Orange a fait une demande de raccordement au réseau BT, à partir du poste des Cités, auprès du SDED.

A ce titre, la municipalité approuve ce projet en attestant que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme.

Admission en non-valeur

Sur proposition de Mme le Trésorier par courrier explicatif du 18 octobre 2018, il demande de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes émis sur les exercices de 2015 et 2016 pour un montant de 22,45 €.

Il est toutefois rappelé qu'une admission en non-valeur est une simple mesure comptable et budgétaire et que la créance reste théoriquement due.

Informations diverses

* **Cambriolages** : Bruno VITTE indique que plusieurs vols ont eu lieu sur la commune. Il souhaiterait que l'opération « Voisins vigilants » soit remise à l'ordre du jour. Il voudrait que deux conseillers s'occupent de ce dossier et prennent contact avec la gendarmerie. Françoise CELERIEN et Roger CHARVIN se proposent pour gérer cette démarche.

* **Projet de l'Avenue des Marronniers** : La publication pour la recherche d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre devrait se faire prochainement.

* **Giratoire Les Fauries** : Le conseil départemental a envoyé un courrier (reçu le 14 novembre dernier) informant la municipalité que le projet du giratoire situé aux Fauries était en cours. Cependant, le remplacement des sorties actuelles sur la RD 1532 posent quelques problèmes sur les acquisitions foncières.

* **Gîtes** : Afin de maintenir notre gîte Le Prieuré en 3 épis et pour le labelliser en 2 étoiles, une visite a été réalisée par les services des gîtes de France. Cette labellisation a pour objectif d'obtenir une meilleure promotion de son hébergement et une meilleure reconnaissance par les clients mais surtout de simplifier le calcul de la taxe de séjour. A la suite de celle-ci, il s'avère que plusieurs améliorations sont nécessaires pour garder la notation actuelle (rafraîchissement des peintures, achats de petits matériels...).

* **Stop « Chemin des Marnes »** : Un arrêté va être pris afin de modifier le carrefour entre le chemin des Marnes, en provenance de Boulogne, et le Chemin de l'Usine. En effet, la municipalité va retirer le panneau Stop et mettre un céder le passage à la place.

* **Inauguration Illuminations** : Le jeudi 13 décembre 2018 à 18h30 devant l'épicerie SHOP'PLUS.

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine réunion le lundi 14 janvier 2019 à 19h00